

4 novembre 2018 : Révision des frais internationaux de Mastercard pour les acquéreurs de transactions

Mastercard modifiera ses frais internationaux pour les acquéreurs de transactions le 4 novembre 2018. Ces nouveaux frais s'appliqueront à toutes les transactions par carte internationale de Mastercard soumises à la compensation et au règlement à compter du 3 novembre.

Mastercard modifie ses frais internationaux pour les acquéreurs de transactions comme suit :

TRANSACTIONS PAR CARTE INTERNATIONALE DE MASTERCARD	FRAIS INTERNATIONAUX ACTUELS DES ACQUÉREURS DE TRANSACTIONS	FRAIS INTERNATIONAUX DES ACQUÉREURS DE TRANSACTIONS À COMPTER DU 4 NOVEMBRE 2018
Soumis dans la devise locale du client (c.-à-d. que le règlement est en CAD)	0,40 %	0,60 %
Non soumis dans la devise locale du client et collecte seulement (c.-à-d. que le règlement est en USD)	0,80 %	1,00 %

Pour en savoir plus sur la portée de ces changements sur les coûts liés à votre traitement des transactions par carte internationale de Mastercard, veuillez consulter le message sur votre relevé du mois de juillet ou la lettre que vous avez reçue de Moneris. Si vous n'avez pas reçu de relevé ou de lettre, ou si vous ne les trouvez pas, veuillez communiquer avec votre chargé de compte Moneris ou avec notre service à la clientèle disponible en tout temps en composant le 1 866 319-7450.